



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Alerte sur la situation des journalistes à Gaza

Question écrite n° 14728

Texte de la question

M. Thomas Portes alerte Mme la ministre de la culture sur la situation des journalistes à Gaza. Depuis le 7 octobre 2023, la situation à Gaza a engendré un lourd tribut parmi les professionnels des médias, dépassant tout autre conflit, comme le souligne la Fédération internationale des journalistes (FIJ), qui, depuis 1990, recense les journalistes décédés dans l'exercice de leurs missions. Selon les autorités gazaouies, le nombre de journalistes décédés dans l'enclave depuis le 7 octobre 2023 s'élèverait à 111, tandis que le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) en compte 79, dont 72 Palestiniens, 4 Israéliens et trois Libanais. Ce bilan tragique inclut également 16 journalistes blessés, 3 portés disparus et 21 en détention. En outre, de nombreux professionnels des médias font face à des attaques, des menaces, des cyberattaques et ont perdu des membres de leur famille lors des bombardements, comme le cas du journaliste Wael al-Dahdouh, qui a perdu l'un des derniers membres de sa famille dans une frappe aérienne israélienne. Le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU s'est déclaré « très préoccupé » par le nombre élevé de journalistes palestiniens tués et le procureur de la Cour pénale internationale a déclaré le 9 janvier 2024 que les crimes contre les journalistes font partie de son enquête sur des crimes de guerre à Gaza. En France, les tribunes de journalistes appelant à protéger leurs confrères se multiplient. Ils sollicitent également l'intervention du Président français pour plaider en faveur des reporters palestiniens travaillant pour la presse française, afin qu'ils puissent traverser le poste-frontière entre Gaza et l'Égypte. Le 17 décembre 2023, Reporters solidaires, la FIJ, le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes ont lancé un appel commun pour dénoncer ce qu'ils ont qualifié de « l'information qu'on assassine ». Le 2 novembre 2023, le bureau de l'Agence France Presse a été gravement endommagé par des bombardements, alors même que l'AFP est la seule des trois grandes agences de presse internationales à disposer d'un « live vidéo » permettant la transmission d'images en direct depuis la ville de Gaza. Il est impératif d'assurer une protection effective pour tous les journalistes dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et à la frontière avec le Liban, ainsi que de garantir leur liberté de circulation. Cela concerne non seulement le droit à l'information au Proche-Orient, mais aussi en France et dans toute l'Europe. Le rôle du ministère de la culture est crucial pour soutenir la diffusion de la presse. Il doit contribuer à garantir la liberté de la presse, le pluralisme des expressions, l'information du citoyen et les conditions du débat démocratique. L'accès à l'information, tel que promu par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, est un élément essentiel de la liberté d'expression et un outil majeur pour promouvoir l'État de droit. Il lui demande quelles démarches elle étend entreprendre face à cette situation critique.

Texte de la réponse

Les autorités françaises sont extrêmement préoccupées par la situation humanitaire catastrophique à Gaza. Elle est injustifiable. La France rappelle son attachement à la liberté d'information et déplore le lourd tribut que les journalistes paient alors qu'ils poursuivent leur travail d'information essentiel. Les journalistes, comme les civils, doivent impérativement être protégés, et doivent pouvoir exercer leur profession librement et en toute sécurité. Il s'agit non seulement d'une obligation internationale, mais également d'un impératif moral. La protection de nos compatriotes restera notre priorité. C'est en ce sens que nous avons travaillé depuis le mois d'octobre à

permettre l'évacuation de la bande de Gaza d'une cinquantaine de ressortissants français, et de plus de 220 personnes au total. Les personnes ayant bénéficié de ce dispositif d'évacuation vers la France ne sont en effet pas limitées aux ressortissants français. La France s'est mobilisée afin de permettre également la sortie des agents de l'Institut français de Gaza (accompagnés des membres de leur famille proche présents à Gaza), ainsi que des personnes disposant de titres de séjour valides et déjà autorisées au titre de la réunification ou du regroupement familial. S'agissant des journalistes, nous cherchons toujours, avec nos partenaires de la région, des solutions pour leur mise en sécurité, hors de la bande de Gaza. Le 15 février, 17 personnes, essentiellement des femmes et des enfants, membres de familles de journalistes de l'AFP à Gaza, ont été évacuées et accueillies à Doha. La France reste mobilisée pour continuer d'œuvrer en ce sens. La France rappelle que le droit international humanitaire s'impose à tous, et impose en tout temps et en tous lieux des principes clairs de distinction, de nécessité, de proportionnalité et de précaution. À ce titre, les attaques contre le siège des médias à Gaza, que nous avons condamnées, sont injustifiables. La France restera pleinement engagée et mobilisée sur ce dossier d'une priorité absolue, convaincue de l'extrême urgence qu'il y a à conclure, sans plus de délai, un accord de cessez-le-feu qui garantisse enfin la protection de tous les civils et des professionnels exerçant leur métier dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses, notamment les journalistes.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Portes](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14728

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2024](#), page 570

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4518